

PROCEDURE CONVENTION DE STAGE

- **La convention de stage** est remise, à l'étudiant, en trois exemplaires.
L'étudiant doit les remplir, les signer, les faire signer par l'entreprise (avec cachet de l'entreprise) et par le Proviseur.
Un exemplaire est remis à l'entreprise, un est pour l'étudiant et un est remis au bureau du Chef de Travaux, ce **avant le 07 mai 2009, impérativement.**
- **L'annexe pédagogique** est remise, à l'étudiant, en deux exemplaires.
Un exemplaire est pour l'étudiant, l'autre pour l'entreprise.
- **L'annexe financière** est remise à l'étudiant en deux exemplaires.
L'étudiant remplit et signe les deux exemplaires et les fait signer au Proviseur.
Un exemplaire est remis à l'étudiant, l'autre est rendu au bureau du Chef de Travaux, en même temps que la convention de stage.
- **L'ordre de mission doit être rempli, signé par l'étudiant et remis en même temps que les autres documents.**

Infos sur : <http://www.etudiant.gouv.fr/formation-emploi/stages-18.html>

PROCEDURE CONVENTION DE STAGE

- **La convention de stage** est remise, à l'étudiant, en trois exemplaires.
L'étudiant doit les remplir, les signer, les faire signer par l'entreprise (avec cachet de l'entreprise) et par le Proviseur.
Un exemplaire est remis à l'entreprise, un est pour l'étudiant et un est remis au bureau du Chef de Travaux, ce **avant le 7 mai 2009, impérativement.**
- **L'annexe pédagogique** est remise, à l'étudiant, en deux exemplaires.
Un exemplaire est pour l'étudiant, l'autre pour l'entreprise.
- **L'annexe financière** est remise à l'étudiant en deux exemplaires.
L'étudiant remplit et signe les deux exemplaires et les fait signer au Proviseur.
Un exemplaire est remis à l'étudiant, l'autre est rendu au bureau du Chef de Travaux, en même temps que la convention de stage.
- **L'ordre de mission doit être rempli, signé par l'étudiant et remis en même temps que les autres documents.**

Infos sur : <http://www.etudiant.gouv.fr/formation-emploi/stages-18.html>

